Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_074-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-074

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU,

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Approbation d'une nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat des vins de Chinon

Vu la délibération n° 2022-153 du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat des Vins de CHINON passée pour 1 an renouvelable sur 2 années,
Vu la nécessité de revoir la rédaction de plusieurs articles de la Convention,
Vu l'avis de la Commission préparatoire au Conseil Municipal en date du 22 juin 2026,

Un accord de partenariat est conclu depuis de nombreuses années entre la Ville de Chinon et le Syndicat des vins. Cet accord détaille notamment les prestations apportées par la Ville de Chinon pour l'organisation de l'évènement « Chinon : les vignerons dans la Ville » qui se tient généralement en avril.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_074-DE

Il pose aussi les principes de la mise à disposition des Caves Painctes ainsi que les partenariats en termes de communication notamment.
La Convention serait conclue pour une nouvelle période d'un an (2026), reconduite possiblement et tacitement pendant 2 ans.

Le projet a fait l'objet d'échanges avec les représentants du Syndicats avant d'être proposé au vote du Conseil Municipal.

Les modalités arrêtées dans le projet annexé à la délibération sont donc soumises à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ***AUTORISE** M. le Maire à signer le projet de Convention tel que détaillé en annexe de la délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication